



Je ne laisse pas les autres décider pour moi,

avec l'UNSA
Je
vote

Sans démagogie et sans complaisance, l'Unsa fait entendre la voix de TOUS les agents de Pôle-Emploi.

L'UNSA-Pôle Emploi prône et pratique un syndicalisme réaliste, pragmatique et réformiste en privilégiant le dialogue et la négociation pour faire aboutir ses revendications, sans négliger le rapport de forces quand il est nécessaire.

Pour exercer votre droit de vote, deux possibilités:

- 1/ Voter par correspondance entre le 12/10 et le 06/11 dernier délai.*
- 2/ Vous rendre dans votre bureau de vote le 09/11 entre 9h30 et 16h30.*

avec VOUS l'UNSA
change le Syndicalisme

libres ensemble
100% PAS PAREIL

NOS VALEURS

→ **L'UNSA EST REFORMISTE**

Favorable à la négociation qui doit concilier des intérêts contradictoires en vue d'aboutir à un compromis, l'UNSA considère que la constitution du rapport de force se concrétise par l'action syndicale. Pour l'UNSA, dans le contexte économique actuel, les salariés ont tout à gagner à avoir un système efficace de négociation collective. Aujourd'hui, l'UNSA constate que la politique contractuelle est en panne. L'UNSA s'oppose à toute offensive néolibérale (MEDEF, gouvernement..) visant à affaiblir les réglementations du travail. Face à ces pressions, l'UNSA poursuit ses objectifs de réformes sociales. Elle combattra toute atteinte aux acquis et aux droits fondamentaux. **Le réformisme que revendique l'UNSA réclame un dialogue social rénové en France.**

→ **L'UNSA EST LAÏQUE**

Valeur contenue dans sa Charte fondatrice, la laïcité constitue pour l'UNSA une caractéristique constitutionnelle de notre citoyenneté qui garantit liberté de conscience, égalité des droits et solidarité. L'UNSA fait siennes l'action militante et les luttes sociales qui ont abouti à faire de la France une société laïque marquée par la séparation des Eglises et de l'Etat. **L'UNSA réaffirme que la laïcité reste un principe fondamental moderne garant de la liberté de conscience, de tolérance mutuelle et de démocratie.**

→ **L'UNSA EST AUTONOME**

Pour l'UNSA, l'autonomie doit permettre de conjuguer les grandes valeurs de solidarité interprofessionnelle avec un syndicalisme de terrain. Ainsi, pour les questions concernant Pôle-Emploi, ce sont les adhérents de l'UNSA Pôle-Emploi, directement concernés, qui déterminent les actions à mener. L'autonomie s'arrête cependant quand la cohérence de l'Union est mise en cause et que ses statuts et sa charte des valeurs sont bafoués.

→ **L'UNSA EST INDEPENDANTE MAIS PAS APOLITIQUE**

L'UNSA n'entretient aucun lien structurel avec un parti politique quel qu'il soit. Elle détermine ses mandats, ses actions et ses prises de position en son sein, en toute indépendance.

L'UNSA n'est pas apolitique : elle défend un syndicalisme progressiste de transformation sociale qui agit sur toutes les questions qui touchent à la Cité.

→ **L'UNSA EST POUR LE MODELE SOCIAL EUROPEEN**

Membre de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) depuis 1999, l'UNSA a participé activement à toutes les actions européennes pour la défense et la promotion du modèle social européen.

Alors que certains voient dans la construction européenne une opportunité pour mettre en concurrence les salariés et les régimes sociaux, **l'UNSA agit dans la CES** pour que la construction européenne se traduise enfin par de nouveaux droits sociaux.

→ **L'UNSA REVENDIQUE POUR LES CITOYENS UN DROIT À DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ**

L'UNSA considère que chaque citoyen, quel que soit son niveau de revenu, doit pouvoir accéder aux biens et services indispensables à la satisfaction de ses besoins essentiels et à l'exercice des droits fondamentaux. Pour l'UNSA, **l'Etat doit assurer la cohésion sociale, territoriale, culturelle et réguler le marché.** Le service public fait vivre des valeurs de citoyenneté, d'égalité et de progrès partagés. Favorable à la modernisation et à l'amélioration des services publics, l'UNSA s'oppose à toute démarche visant à les privatiser, les réduire ou les démanteler.



A quoi sert le comité d'établissement ?

➔ Le C.E., réuni au minimum une fois par mois, est l'instance représentative du personnel dont l'objet est l'information et la consultation obligatoires sur l'organisation et la gestion de l'Etablissement : effectifs, aménagement du temps de travail, formation, évolution des emplois, activités sociales et culturelles, logement, égalité professionnelle...

A quoi sert le délégué du personnel?

➔ Les délégués du personnel ont pour mission de représenter les salariés devant la direction, de défendre les droits individuels et collectifs et de veiller au respect de la réglementation (Code du travail, Convention collective, Statut public, accords collectifs...)

Au moins une fois par mois, l'employeur doit recevoir les délégués pour répondre aux questions et réclamations du personnel. Ils sont à même d'intervenir à tout moment auprès de la direction pour défendre les salariés.



Avec vous et pour vous, l'UNSA Pôle Emploi se bat : 

- POUR** la défense de TOUS les personnels, quel que soit leur statut.
- POUR** la défense de nos métiers et de nos qualifications.
- POUR** la défense du service public de l'emploi.
- POUR** le maintien et le renforcement des missions de Pôle-Emploi.
- POUR** l'amélioration des conditions de travail.
- POUR** la revalorisation des rémunérations.
- POUR** la mise en place d'une convention collective intégrant les dispositions les plus favorables des deux statuts.



Ce que l'UNSA a déjà obtenu DE CONCRET POUR VOUS grâce aux accords qu'elle a signés

- Le recrutement en CDI de la quasi-totalité des 3000 CDD ANPE.
- Une prime de 500 euros nets, versée en 2009 pour tout le personnel de Pôle-Emploi.
- Le gain d'un échelon supplémentaire en 2009 pour les agents publics, soit en moyenne 90 € bruts par mois.
- Le rattrapage salarial en fonction de l'inflation pour 2008 pour les salariés de droit privé.
- Harmonisation par le haut des frais de déplacements professionnels, soit 40% de plus en moyenne.
- La prise en charge par l'institution de l'assurance voiture dans le cadre des déplacements professionnels.
- L'accompagnement de la mobilité géographique avec des indemnités allant de 2000 à 3200 €.
- Des chèques-restaurants à 8,65 €, pour tous.
- La subvention versée par la DG à l'ADASA en 2009 pour les prestations, augmentée de 5 millions d'euros.

Faut-il s'en contenter ?
Non, certainement pas !

↳ Pour restaurer le sens de nos métiers et contrer les décisions qui les vident de leur contenu : **VOTEZ UNSA**

↳ Pour lutter contre la désorganisation du réseau : **VOTEZ UNSA**

↳ Pour améliorer l'ensemble de nos conditions de travail : **VOTEZ UNSA**

ALORS AUJOURD'HUI, PLUS QUE JAMAIS, VOTRE VOTE EST DECISIF.

**EXERCEZ VOTRE DROIT,
EXPRIMEZ-VOUS,
VOTEZ ET FAITES VOTER UNSA !**



avec l'UNSA
agis